



INOCAP

## Mode d'emploi

- 1 • Rubrique « souscription » : renseignez l'intégralité des informations demandées dans le bulletin de souscription en écrivant lisiblement.
- 2 • Recalculez à plusieurs reprises le montant de votre souscription :  
*Nombre entier de parts multiplié par Valeur d'une part (droits d'entrée inclus)*  
Veuillez ne pas arrondir la somme.
- 3 • Avant de remplir votre chèque, vérifiez la concordance :  
du montant en chiffres et du montant en lettres.  
de l'ordre : « Société Générale / INOCAP FIP 8.1 ».
- 4 • Rubrique « récépissé » : dans l'hypothèse où vous auriez été démarché, respectez le délai de réflexion : après avoir rempli et daté le récépissé, attendez 2 jours ouvrés minimum (hors samedi, dimanche et jours fériés) avant de dater le bulletin de souscription ainsi que votre chèque.
- 5 • Signez votre bulletin de souscription – ainsi que le récépissé – en apposant la mention « Lu et approuvé » sur le bulletin.
- 6 • Questionnaire relatif à la connaissance du client : Renseignez l'intégralité des informations demandées (sans quoi la souscription ne pourra être validée) et joignez ce document à votre dossier.
- 7 • Joignez une photocopie de votre **pièce d'identité ainsi que celle d'un justificatif de domicile.**
- 8 • Adressez le tout ( trois exemplaires du bulletin + récépissé + questionnaire + chèque + copie carte d'identité + copie justificatif domicile+ RIB de compte titre (si nécessaire) à :

**FCPI-ENLIGNE** / DCGA  
FCPI-ENLIGNE.com

47 rue Poterne - 21200 BEAUNE

**Attention : conservez l'exemplaire 4 du bulletin de souscription et du récépissé.**

Calculez votre souscription optimale via notre simulateur ISF

FCPI-ENLIGNE.com

